



RAPPEL

ANGERS le 28 mai 2019

Objet : **ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2019**

Cher Confrère

Vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie des Experts Judiciaires de la Cour d'Appel d'Angers qui se déroulera **le JEUDI 06 juin 2019, dans les locaux de BOUVET LADUBAY Rue Ackermann ST HILAIRE ST FLORENT 49400 SAUMUR.**

Le déroulement de cette assemblée sera le suivant :

14 H 00 : Accueil des experts

14 H 30 : Assemblée Générale Statuaire de la Compagnie (AGE selon quorum) suivant ordre du jour

- Compte rendu moral et d'activité 2018, (action bureau et CA, revue Expert, Opalexe, formations, déontologie, financier et montant des cotisations)
- Compte rendu financier par le Trésorier,
- Modification des statuts,
- Instauration d'un règlement intérieur,
- Questions diverses (à communiquer par mail au secrétariat avant le 30 mai 2019)

17 H 00 : Accueil des magistrats et avocats et échanges avec les experts de la Compagnie

17 H 30 : Exposé, visite et conférence caves BOUVET LADUBAY

19 H 00 : Buffet / diner

22 h00 : Clôture de l'Assemblée Générale

RAPPEL : chaque membre de la Compagnie a eu pleinement connaissance des travaux engagés par le Conseil d'Administration en prenant lecture des comptes-rendus diffusés sur l'intranet du site et dont la lettre du Président fait annonce à la suite de chaque réunion.

La participation financière à cette Assemblée Générale est de 65 € pour les experts membres.

Votre conjoint est bien entendu invité à l'exposé suivi de la conférence et du diner. Dans ce cas la participation globale est de 120 € (65 = 55).

Nous espérons vous voir nombreux à cette assemblée générale qui est moment privilégié pour nous rencontrer et rencontrer les magistrats dans une ambiance amicale.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de participation à retourner pour confirmation **par courriel au secrétariat et votre règlement par pli postal joint**. Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, un pouvoir, également à retourner est aussi joint.

Pour les besoins de l'organisation, les inscriptions vont être closes **dès dimanche soir**. **Ne tardez pas à confirmer votre présence en retournant le coupon joint par courriel et votre règlement par pli postal parallèle.**

Je vous prie de croire, Cher Confrère, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président
Philippe GOUNAUD

Nb : Les comptes et autres informations relatives à la prochaine AG sont disponibles sur le site cejca-angers.org via l'intranet.

Secrétariat Général

M. François BICHET 43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS

☎ : 02.41.36.12.41

E-mail perso : f.bichet@cejca-angers.org

E-mail secrétariat: f.bichet@cejca-angers.org

Site Internet : www.cejca-angers.org

SIRET 791 173 834 00023 – APE 9499Z



COMPAGNIE
DES EXPERTS DE JUSTICE
CA Angers - CAA Nantes

**BULLETIN DE RESERVATION A REMPLIR ET A RETOURNER PAR COURRIEL
ACCOMPAGNE DU REGLEMENT PAR PLI POSTAL**

Secrétariat général de la Cie des Experts de Justice
François BICHET
43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS

Bulletin – Réponse

Je soussigné(e) :

Expert de Justice inscrit(e) sur la liste de la Cour d'Appel d'Angers dans la ou les spécialités :

Participera à l'Assemblée Générale du 06 JUIN 2019 à ST HILAIRE ST FLORENT

Ne participera pas à l'Assemblée Générale du 06 JUIN 2019 (pouvoir ci-dessous)

➤ Participation financière : 65 € pour les membres de la compagnie (1)
 120 € pour l'expert et conjoint(e) (1)

A, le 2019

Signature

(1) Je m'engage à adresser le règlement par pli postal séparé. Un justificatif vous sera adressé.

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

POUVOIR

(à adresser en retour en cas d'absence à la réunion)

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel d'Angers, je soussigné(e)

donne pouvoir à

- de me représenter à l'Assemblée Générale du jeudi 06 juin 2019,
- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la présente lettre de convocation;
- de prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à l'Assemblée Générale et émettre tous votes, signer tous actes et pièces, et plus généralement faire le nécessaire.

A, le 2019

Signature

Faire précéder la signature par la mention manuscrite «bon pour pouvoir».